

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2021

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA FRANCISATION ET
DE L'INTÉGRATION

Réalisation

Ce document a été réalisé par la Direction de la planification de l'immigration et des analyses économiques, en collaboration avec la Direction des affaires juridiques, la Direction générale des opérations d'immigration et la Direction des communications du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2020

ISBN : Version imprimée 978-2-550-87788-2

Version électronique 978-2-550-87789-9

© Gouvernement du Québec — 2020

Tous droits réservés pour tous les pays

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION.....	3
PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2021.....	5
1. Le partage des responsabilités en matière d'immigration.....	5
2. Les dispositions législatives	5
3. Les orientations de la Planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2020-2022.....	6
4. La réalisation des objectifs du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020	6
4.1. Contexte de la crise sanitaire	6
4.2. Le nombre de personnes sélectionnées	7
4.3. Le nombre de personnes immigrantes admises	7
5. Les objectifs de sélection en 2021 (nombre de décisions de sélection)	8
5.1. Le nombre de certificats de sélection visé	8
6. Les objectifs d'admission en 2021 (le nombre de personnes immigrantes visé)	9
6.1. Ajustement des admissions projetées.....	9
6.2. Le nombre de personnes admises	9

MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION



Le présent plan annuel s'inscrit dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 qui a découlé de l'exercice de consultation publique mené au cours de l'été 2019.

Cette année, l'immigration a été affectée par la pandémie de la COVID-19. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020* a été compromise par les restrictions de voyage conjuguées à la fermeture des bureaux et centres de traitement fédéraux partout dans le monde. Malgré ce contexte, il convient de reprendre les cibles prévues lors de cet exercice qui planifiait l'admission de 44 500 à 47 500 personnes immigrantes en 2021, dont 62 % dans la catégorie de l'immigration économique.

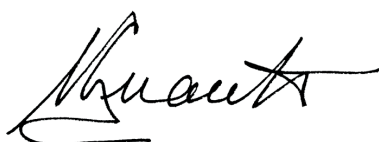
Sur une cible de 43 000 à 44 500 admissions prévue en 2020, un volume se situant entre 13 000 et 18 000 admissions non réalisées est attendu. Afin de compenser ce déficit tout en respectant le total des admissions prévu dans la planification pluriannuelle de l'immigration, un report de ces admissions sur les années 2021 et 2022 est prévu.

Ainsi, pour l'année 2021, nous prévoyons un rattrapage de 7 000 admissions.

Cette solution permettra de répondre aux objectifs de relance économique du gouvernement du Québec. Elle appuie la vision du gouvernement de positionner l'immigration comme une partie de la réponse aux enjeux structurels, démographiques et de rareté de main-d'œuvre auxquels fait face le Québec.

Tout en prenant en considération le contexte exceptionnel qui prévaut, cette solution s'inscrit dans les orientations de la Planification pluriannuelle de l'immigration, réalisée en accord avec la société civile, pour la période 2020-2022.

Chaque personne immigrante peut trouver sa place au sein de la société québécoise et contribuer à sa façon à la prospérité du Québec, à la vitalité du français et à l'édification d'une collectivité plurielle et harmonieuse.



Nadine Girault

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre de l'Immigration,
de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable des Laurentides

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2021

Le dépôt du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2021* à l'Assemblée nationale est prévu à la *Loi sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1).

1. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec* relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains détermine le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration.

Sommairement, selon l'Accord, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un Certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection, mais le Québec assure le suivi des engagements. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

Le gouvernement fédéral est responsable de l'admission des personnes immigrantes au Canada, et donc, il accorde le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, ch. 27), un ressortissant étranger peut être admis au Canada s'il n'est pas interdit de territoire pour des motifs reliés à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2021* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

2. Les dispositions législatives

L'article 5 de la *Loi sur l'immigration au Québec* précise que :

Le ministre, en tenant compte de la planification pluriannuelle, établit un plan annuel d'immigration qui a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés.

Le plan indique le nombre planifié ou estimé de ressortissants étrangers que le Québec prévoit accueillir et le nombre de décisions de sélection de personnes immigrantes souhaitant s'établir au Québec à titre permanent qui peuvent être rendues. La répartition de ces nombres peut être faite par catégorie, par programme d'immigration ou par volet d'un programme.

Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours suivant la reprise de ses travaux.

3. Les orientations de la Planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2020-2022

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2021* découle des orientations adoptées à la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022, tenue par la Commission des relations avec les citoyens à l'été 2019. Elles visent à :

1. Augmenter progressivement le nombre de personnes immigrantes admises au cours de la période pour atteindre 49 500 à 52 500 personnes en 2022 ;
2. Atteindre, en fin de période, une proportion de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique de l'ordre de 65 % ;
3. Favoriser la sélection permanente de travailleurs étrangers et de ressortissants étrangers diplômés du Québec répondant aux besoins du marché du travail et résidant temporairement sur le territoire ;
4. Arrimer la sélection aux besoins à court terme du marché du travail, en sélectionnant des requérants principaux travailleurs qualifiés ayant une formation en demande ou une offre d'emploi validée ;
5. Accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique, pour répondre plus rapidement aux besoins du Québec ;
6. Appuyer les employeurs de toutes les régions du Québec dans leurs démarches de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, afin d'en augmenter le nombre, de diminuer les délais avant leur arrivée et de faciliter les démarches pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à court terme ;
7. Favoriser la sélection de personnes immigrantes connaissant les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ;
8. Viser l'admission de personnes immigrantes adultes connaissant le français, en élargissant l'accès aux services gouvernementaux de francisation ;
9. Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, afin de répondre aux enjeux démographiques du Québec ;
10. Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020*

4.1. Contexte de la crise sanitaire

La crise sanitaire a conduit les gouvernements à travers le monde à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du coronavirus, tels le télétravail et les restrictions de voyage. Ces mesures ont occasionné des perturbations importantes sur les activités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Ces mesures ont également eu des incidences sur les admissions de personnes immigrantes au Québec.

La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020* est affectée par la fermeture des bureaux et des centres de traitement fédéraux partout le monde et par les restrictions de voyages aux seuls déplacements essentiels.

Les niveaux d'admission prévus en 2020 ne seront pas atteints. Le MIFI travaille en collaboration avec IRCC afin de faciliter le traitement des demandes et de maximiser les admissions des personnes.

4.2. Le nombre de personnes sélectionnées

Malgré la crise sanitaire, le MIFI a poursuivi le traitement des demandes de sélection dans tous les programmes. Les objectifs de sélection devraient être surpassés pour les travailleurs qualifiés et atteints pour la catégorie des autres immigrants.

La sélection des gens d'affaires, des autres catégories économiques et des réfugiés sélectionnés à l'étranger est compromise en raison, notamment du ralentissement des activités attribuable au télétravail ainsi qu'aux restrictions de voyage imposées par la crise sanitaire. Les programmes de réinstallation des réfugiés ont été temporairement suspendus par le gouvernement fédéral.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020* visait la délivrance de 20 100 à 24 700 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions, le nombre de Certificats de sélection délivrés devrait se situer autour de 25 300 certificats (tableau 1, p. 9), soit un peu plus que la fourchette globale planifiée. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection disponibles à la fin d'août 2020.

4.3. Le nombre de personnes immigrantes admises

Le Canada a mis en place des restrictions majeures d'accès à son territoire pour les ressortissants étrangers. Ces restrictions ainsi que la perturbation générale des services rendent difficile le traitement des demandes de résidence permanente. Dès lors, les cibles d'admission prévues dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020* ne seront pas atteintes dans la plupart des catégories d'immigration, sauf dans les catégories des réfugiés reconnus sur place et des autres immigrants, dont la cible pourrait être dépassée, sans que soit par ailleurs atteinte la cible de la catégorie générale des réfugiés et autres personnes en situation semblable.

Le niveau total des admissions pourrait s'établir entre 25 600 et 30 500 personnes en 2020, alors que le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020* visait entre 43 000 et 44 500 personnes immigrantes admises. Cette prévision s'appuie sur les données d'admissions disponibles à la fin août 2020. Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 2, p. 11) :

- Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie de l'immigration économique se situerait entre 14 000 et 17 000, soit un volume inférieur à l'objectif fixé dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020* (25 500 à 26 300 personnes immigrantes).
 - Travailleurs qualifiés : entre 12 800 et 15 000 admissions, soit un niveau inférieur au minimum de la fourchette planifiée (de 21 600 à 22 000 admissions).
 - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : entre 1 000 et 1 600 admissions, soit un nombre inférieur à l'objectif fixé (de 3 300 à 3 600 personnes).
 - Autres catégories économiques : entre 200 et 400 admissions, soit un volume inférieur à la cible planifiée (de 600 à 700 admissions).

- Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie du regroupement familial devrait se situer entre 6 700 et 7 100, soit un niveau inférieur à la fourchette inscrite dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020* (de 9 900 à 10 200 admissions).
- Dans la catégorie des personnes réfugiées et en situation semblable, le nombre d'admissions devrait se situer entre 4 400 et 5 800 personnes, soit un niveau inférieur à la fourchette planifiée (de 7 200 à 7 500). La prévision se répartit comme suit :
 - Réfugiés sélectionnés à l'étranger (réfugiés pris en charge par l'État ou visés par un parrainage collectif) : entre 1 700 et 2 000 admissions, soit un volume inférieur à celui attendu (entre 4 500 et 4 700 admissions) ;
 - Réfugiés reconnus sur place, issus du mouvement des demandeurs d'asile : entre 2 700 et 3 800 admissions, soit un niveau supérieur à l'objectif fixé (entre 2 700 et 2 800 admissions).
- Autres immigrants : le niveau attendu est de 500 à 600 personnes, un nombre légèrement supérieur à celui planifié (de 400 à 500).
- La proportion de personnes immigrantes déclarant connaître le français au moment de leur admission en 2020 devrait se situer autour de 59 %.
- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise serait de l'ordre de 64 %.
- La part de l'immigration économique devrait se situer autour de 56 % de l'ensemble des admissions.

Il est estimé que le nombre de personnes immigrantes admises en 2020 sera inférieur d'environ 13 000 à 18 000 admissions, par rapport à ce qui était prévu dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2020*.

5. Les objectifs de sélection en 2021 (nombre de décisions de sélection)

5.1. Le nombre de certificats de sélection visé

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 26 500 et 31 200 certificats de sélection devraient être délivrés en 2021. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 19 400 et 22 400 personnes ;
- Gens d'affaires : entre 1 500 et 2 300 personnes ;
- Autres immigrants économiques : entre 400 et 600 personnes ;
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 4 400 et 4 700 personnes ;
- Autres immigrants : entre 800 et 1 200 personnes.

Les cibles fixées pour l'année 2021 prennent en considération le nombre de demandes en cours de traitement ou en attente de l'être au Québec et auprès du gouvernement fédéral ainsi que le temps que mettent les candidats à concrétiser leur projet d'immigration. Elles sont estimées de manière à assurer le flux des admissions à venir.

Le tableau suivant présente la planification de la sélection québécoise pour 2021 en regard des résultats atteints en 2018 et en 2019 et des résultats prévus en 2020.

Tableau 1

Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec

			PRÉVISIONS ^a	PLAN 2021 ^{a,b}	
	2018	2019	2020	MIN.	MAX.
Travailleurs qualifiés	23 470	17 197	20 100	19 400	22 400
Gens d'affaires	5 122	2 669	1 600	1 500	2 300
Autres catégories économiques ¹	485	269	300	400	600
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	6 605	4 798	2 700	4 400	4 700
Autres immigrants ³	407	751	600	800	1 200
Total	36 089	25 684	25 300	26 500	31 200

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2021, ainsi que leur répartition par catégorie sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

6. Les objectifs d'admission en 2021 (le nombre de personnes immigrantes visé)

6.1. Ajustement des admissions projetées

En raison de la crise sanitaire, un rattrapage des admissions non réalisées en 2020 sera effectué pour les deux prochaines années. Selon les dernières estimations, le total des admissions non réalisées en 2020 devrait se chiffrer entre 13 000 et 18 000 admissions. Le volume de rattrapage pour 2021 a été établi de manière conservatrice en fonction de ces prévisions. Un rattrapage plus important pourrait être prévu en 2022 en fonction des données finales d'admission de 2020.

6.2. Le nombre de personnes admises

Dans le cahier de consultation de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022, le Québec se donnait comme objectif d'accueillir de 43 000 à 44 500 personnes immigrantes en 2020 et entre 44 500 et 47 500 en 2021. Un nombre de 7 000 admissions reportées de l'année 2020 s'ajoutera aux admissions prévues en 2021 afin de combler une partie des admissions non réalisées.

Les objectifs d'admission pour 2021 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante (tableau 2, p. 11) :

- Immigration économique : de 27 500 à 29 300 personnes. Le report de 4 600 admissions de l'année 2020 est également prévu ;
 - Le nombre visé de travailleurs qualifiés se situerait entre 22 900 et 24 200 personnes. Le report de 3 500 admissions de l'année 2020 est également prévu ;

- Le nombre prévu de personnes admises dans la catégorie des gens d'affaires est de 4 000 à 4 300 personnes. Le report de 1 000 admissions de l'année 2020 est également prévu ;
- Le nombre prévu de personnes admises dans la catégorie des autres immigrants économiques est de 600 à 800 personnes. Le report de 100 admissions de l'année 2020 est également prévu ;
- Regroupement familial : de 9 700 à 10 200 personnes. Le report de 1 550 admissions de l'année 2020 est également prévu ;
- Personnes réfugiées et en situation semblable : de 6 900 à 7 500 personnes. Le report de 850 admissions de l'année 2020 est également prévu ;
 - Le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger devrait se situer entre 4 400 et 4 700 personnes en 2021, dont 1 300 à 1 350 réfugiés pris en charge par l'État et entre 3 100 et 3 350 réfugiés visés par un parrainage collectif. Un total de 300 admissions reportées de l'année 2020 sera également prévu dans cette catégorie ;
 - De 2 500 à 2 800 personnes devraient être admises en 2021 à titre de réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charge à l'étranger). Un nombre de 550 admissions reportées de l'année 2020 sera prévu ;
- Autres immigrants : entre 400 et 500 personnes. Aucun rattrapage n'est prévu pour cette catégorie.

La part des immigrants admis découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 70 % des admissions reportées de l'année 2020 et d'environ 73 % des admissions planifiées. L'immigration économique devrait représenter environ 66 % des admissions reportées de l'année 2020 et environ 62 % des admissions planifiées. Enfin, la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission devrait être autour de 56 % des admissions reportées et des admissions planifiées.

Tableau 2
Le nombre de personnes admises au Québec^a

	RÉSULTATS ^b		PLAN 2020 ^c		PRÉVISIONS 2020 ^d		RÉÉQUILIBRAGE ⁸	PLAN 2021	
	2018 ^b	2019 ^b	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.		MIN.	MAX.
Immigration économique	29 192	23 129	25 500	26 300	14 000	17 000	4 600	27 500	29 300
Travailleurs qualifiés	24 129	19 098	21 600	22 000	12 800	15 000	3 500	22 900	24 200
Gens d'affaires	4 204	3 387	3 300	3 600	1 000	1 600	1 000	4 000	4 300
Autres catégories économiques ¹	859	644	600	700	200	400	100	600	800
Regroupement familial	12 286	9 686	9 900	10 200	6 700	7 100	1 550	9 700	10 200
Réfugiés et personnes en situation semblable	8 834	7 248	7 200	7 500	4 400	5 800	850	6 900	7 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	5 686	4 814	4 500	4 700	1 700	2 000	300	4 400	4 700
Réfugiés pris en charge par l'État	1 397	1 204	1 300	1 350	300	500	150	1 300	1 350
Réfugiés parrainés	4 289	3 610	3 200	3 350	1 400	1 500	150	3 100	3 350
Réfugiés reconnus sur place ³	3 148	2 434	2 700	2 800	2 700	3 800	550	2 500	2 800
Autres immigrants⁴	811	502	400	500	500	600	0	400	500
Ensemble de l'immigration	51 123	40 565	43 000	44 500	25 600	30 500	7 000	44 500	47 500
Part de la sélection québécoise ⁵	70 %	70 %	71 %	71 %	63 %	64 %	70 %	73 %	73 %
Part de l'immigration économique	57 %	57 %	59 %	59 %	55 %	56 %	66 %	62 %	62 %
Proportion d'immigrants connaissant le français ⁶	50 %	50 %	49 % ⁷	49 % ⁷	59 %	59 %	56 %	56 % ⁷	56 % ⁷

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des réfugiés sélectionnés à l'étranger où les nombres ont été arrondis à la cinquantaine près.

b. Données préliminaires pour 2018 et 2019.

c. Les volumes d'admission planifiés pour 2020 sont des estimations.

d. Réalisées à partir des données disponibles couvrant la période finissant le 31 août 2020.

1. Comprend les personnes admises en vertu du Programme des aides familiaux résidents et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6. À l'exclusion des cas dont l'information sur la connaissance du français n'est pas disponible.

7. Il s'agit de projections réalisées au moment de l'élaboration du Plan d'immigration, à partir des données disponibles à la fin août 2020.

8. Le rééquilibrage prend en considération le nombre de demandes en cours de traitement ou à l'admission auprès du gouvernement fédéral dans certaines catégories.

